

Ô Pâturages, terres d'avenir et de partage

Projet agrivoltaïque de Laville-aux-Bois et de Chamarandes-Choignes

Lettre d'info #3

L'édito

du Collectif d'agriculteurs

« Dans la poursuite des courriers que nous vous avons adressés en fin d'année 2021, nous souhaitons vous partager l'état d'avancement du projet Ô Pâturages. De la richesse de nos rencontres avec les acteurs du monde agricole, des services de l'Etat, des environnementalistes, des collectivités, nous pouvons aujourd'hui vous présenter une version aboutie du projet agrivoltaïque. En effet, ces derniers mois, nous avons travaillé avec la société GLHD afin de détailler le projet agricole et définir notre cahier des charges pour l'implantation photovoltaïque en lien avec les experts paysagistes, écologistes, techniques. Une étape est alors franchie en novembre, les permis de construire ont été déposés en mairie.

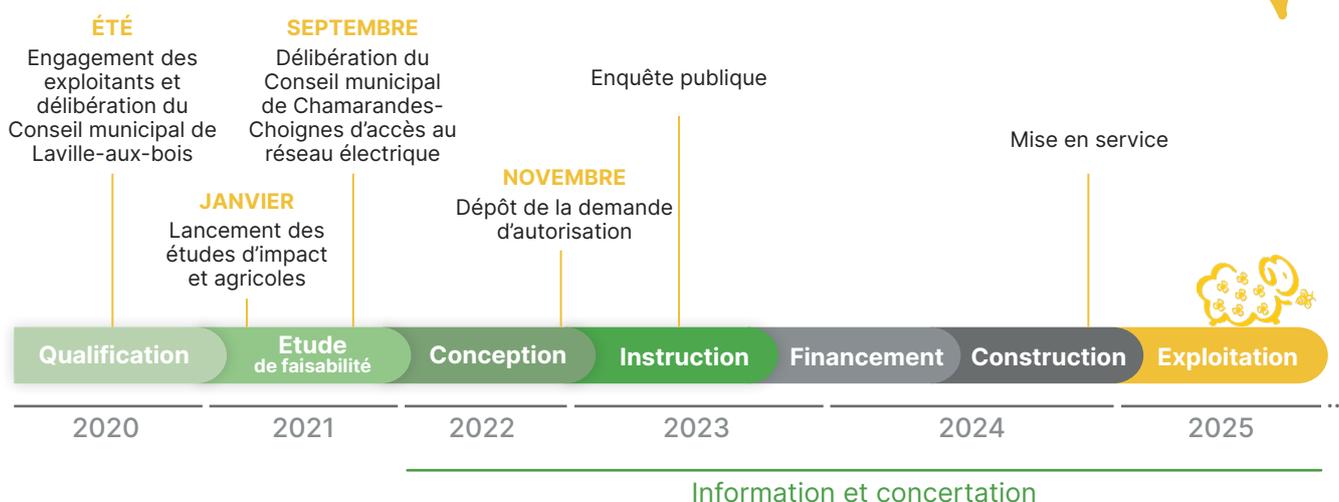
Nous l'avons déjà dit, un avenir pour nos terres agricoles qui seront valorisées, un avenir pour notre activité qui sera diversifiée et un avenir pour notre production d'énergie qui sera locale, durable et quotidienne, puisque solaire.

A présent et pour les prochains mois, nous détaillons encore le projet agricole avec l'expertise nécessaire et nous nous tenons à disposition des services de l'Etat, des collectivités, et de vous, nos voisins, afin d'échanger et de répondre à toute question. Nous avons le plaisir de vous proposer de nous revoir très bientôt.»

Le collectif d'agriculteurs, Ô Pâturages



Un point sur le calendrier



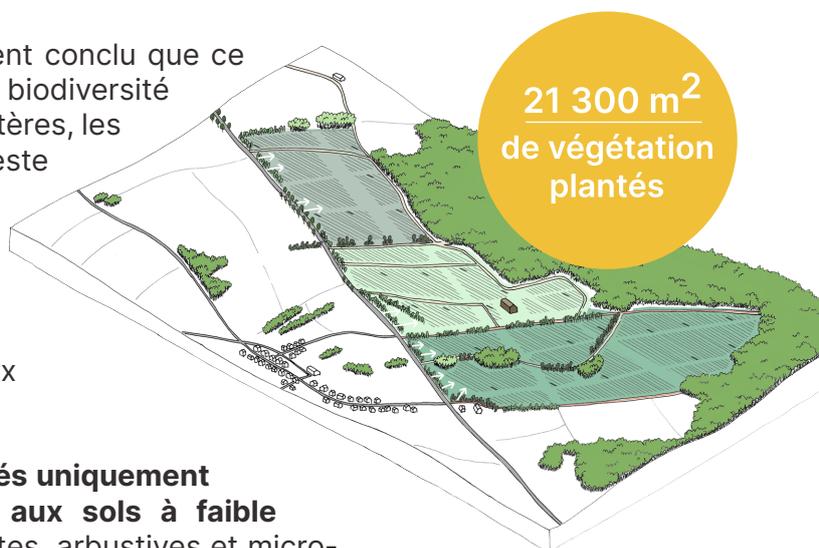
L'intégration des enjeux écologiques, paysagers et agricoles

1 Peu d'enjeux écologiques, revalorisés par l'accompagnement de Synergis Environnement

L'entreprise **GLHD** a fait appel au bureau d'études **SYNERGIS ENVIRONNEMENT** pour expertiser les impacts de la ferme agrivoltaïque. Les études indiquent que le site d'implantation est considéré comme « à enjeu faible » en termes de biodiversité.

Le bilan de l'étude d'impact sur l'environnement conclu que ce projet agrivoltaïque aura un impact positif sur la biodiversité en ce qui concerne le bilan carbone, les chiroptères, les reptiles et un impact très faible à nul sur le reste du milieu naturel. En effet, l'activité apportée par le troupeau et la limitation des intrants permettent de **dynamiser la pousse de l'herbe et d'accélérer le développement des insectes** ; lesquels apporteront une source d'alimentation supplémentaire pour les oiseaux et les chauves-souris.

Aussi, **21 300 m² de végétation seront plantés uniquement avec des espèces locales et résistantes aux sols à faible potentiel** agronomique, entre haies multi-strates, arbustives et micro-boisements (tilleul, charme, noisetier, aubépine, viorne...).



2 Une démarche d'intégration paysagère travaillée en concertation avec le territoire

Cinq grands objectifs ont orienté les choix d'aménagements paysagers :

- assurer une transition végétale entre le boisement et la départementale,
- insuffler un rythme et des respirations à la perception depuis la départementale,
- affirmer le projet agricole,
- apporter un aspect pédagogique,
- jouer avec la topographie.



Pour assurer une transition végétale du boisement à la départementale, des haies arbustives et arborées seront implantées perpendiculairement à la route. Des zones de recul sans panneau photovoltaïque par rapport à la RD, sur les cônes de vue identifiés et depuis le hameau du Buisson Rouge à proximité seront

créés pour apporter rythme et respirations. Pour affirmer l'aspect agricole du projet, les zones de recul seront pâturées, la bergerie aura une place centrale dans le projet, l'emplacement des haies sera réfléchi pour ne pas entraver les pratiques agricoles et les clôtures utilisées seront de type clôture à mouton.

SENTIER PÉDAGOGIQUE

Le sentier pédagogique passera le long de la bergerie, sera accompagné de divers panneaux d'informations et de haies arbustives permettant d'observer le parc par des fenêtres végétales tout en créant une atmosphère sereine. Ces aménagements ont été imaginés et seront mis en place en partenariat avec la Fédération des chasseurs de Haute-Marne.



3 Un cahier des charges agricoles respecté pour l'implantation

Le collectif Ô Pâturages et GLHD ont travaillé main dans la main depuis plus de deux ans afin de définir le cahier des charges agricoles qui a conditionné l'implantation des structures photovoltaïques.

Ce cahier des charges prend soin d'également considérer les enjeux paysagers, naturels, humains, physiques. Après de nombreuses rencontres auprès d'experts (Chambre d'Agriculture, COBEVIM, FNO, CERFANCE, collectifs d'agriculteurs, technicien ovin), il a été

défini que l'espace inter-rangée serait de 5m, permettant l'entretien mécanique de la prairie, avec un point bas de panneaux à 1,20 m pour le bien-être animal, et des tournières de 10 m pour les manœuvres d'engins agricoles.

Aussi, **la bergerie a été étudiée en point central du site** afin d'optimiser les déplacements du futur berger. Un logement pourrait y être intégré en fonction de des besoins du/de la candidat/e.

4 Des visuels pour se projeter dans les installations futures





Prochaine étape ?



Venez vous exprimer en phase d'enquête publique dans environ 6 mois avec le commissaire enquêteur. Dès l'ouverture de l'enquête publique, **vous pourrez consulter l'étude d'impact complète en mairie et sur le site de la préfecture.**

Si d'ici là vous ressentez le besoin de nous rencontrer à Laville-aux-Bois ou Chamarandes-Choignes, informez-nous en par le biais de l'adresse de contact.

Une équipe à votre écoute

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'équipe projet à l'adresse suivante : contact@opaturages.fr ou via le formulaire de contact sur le site internet opaturages.fr ou au numéro de téléphone suivant : 06.30.01.92.39